

<p>REPUBLIQUE FRANCAISE</p> <hr/> <p>VILLE DE BETHEMONT-LA-FORET</p> <p>Département du Val d’Oise</p> <p>Arrondissement de Pontoise</p> <p>Canton de Domont</p> <hr/> <p><u>PROCES VERBAL DU</u> <u>CONSEIL MUNICIPAL</u></p>	<p>Procès-Verbal n°: P.V. – 002-2018</p> <p>Du : 13 Avril 2018</p>
--	---

L’an deux mille dix-huit, le treize avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Didier Dagonet, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Didier Dagonet, Maire,
Messieurs Gérard Wagenutz Adjoint au Maire
Madame Chantal Delamour, Adjointe au Maire,
Mesdames Isabelle Oger et Maria Marques Fernandes, Conseillères Municipales,
Monsieur Patrice Glandières Conseillers municipal.

ETAIENT ABSENTS :

Monsieur Michel Monteiro et Régis Rousseau-Caffier, Conseillers municipaux,
Monsieur Bertrand Vergnaud Adjoint au Maire ayant donné pouvoir à Monsieur Didier Dagonet, Maire, Madame Malvina Boquet, Conseillère municipale ayant donné pouvoir à Madame Isabelle Oger

SECRETAIRE DE SEANCE :

Monsieur Patrice Glandières Conseillers municipal.

LA SEANCE EST OUVERTE A 20 HEURES 30

A – Nomination du secrétaire de séance :

Monsieur Le Maire propose que Monsieur Patrice Glandières, Conseiller municipal soit secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal désigne, à l’unanimité, Monsieur Patrice Glandières, Conseiller municipal, comme secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal prend acte de cette décision.

006 - 2017 – Approbation du Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 27 Mars 2018 :

Monsieur Didier Dagonet, Maire, précise que le compte-rendu de la séance du 27 Mars 2018 a été adressé à l'ensemble des Élus. Il demande s'il y a des observations.

Le Conseil Municipal,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'absence d'observation,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Didier Dagonet, Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve le procès-verbal du Conseil Municipal du 27 Mars 2018.

007 - 2018 – Approbation du compte-administratif 2017 de la Commune

En fonctionnement, il y a un excédent de + 56 721.31€ pour l'exercice 2017 et un excédent cumulé de + 195 570.81€.

Fonctionnement :	
Recettes 2017	428 597.64 €
Dépenses 2017	371 876.33 €
Résultat exercice 2017	+ 56 721.31 €
Report 2016	+ 138 849.50 €
Résultat cumulé 2017	+ 195 570.81 €

II -- SECTION D'INVESTISSEMENT

En investissement, il y a un déficit de – 52 129.26€ pour l'exercice 2017 et un excédent cumulé de – 160 217.71€.

Investissement :	
Recettes 2017	157 037.00 €
Dépenses 2017	209 166.26 €
Résultat exercice 2017	- 52 129.26 €
Report 2016	-108 088.45 €
Résultat cumulé 2017	- 160 217.71 €

Qui entraîne un résultat cumulé en fonctionnement et investissement de + 35 353.10 €

Approuve les restes à réaliser en dépenses et en recettes de la section d'investissement qui s'élèvent respectivement à 107 358.00 € et 138 910.00 €. Les restes à réaliser entraînent un excédent de + 31 552€.

La Présidence du Conseil Municipal est confiée à Monsieur Gérard Wagenutz, Adjoint au Maire.

Le Conseil Municipal,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire M14,

Considérant que le compte administratif 2017 a été étudié lors de la réunion du Bureau Municipal en date du 27 mars 2018,

Considérant l'absence d'observation,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Patrice Glandières, Conseiller Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, Monsieur Didier Dagonet, Maire, étant sorti au moment du vote,

Approuve le compte-administratif 2017 tel qu'il a été présenté,

008 – 2018 – Approbation du compte de gestion 2017 de la Commune

Sur le rapport de Monsieur Patrice Glandières, Conseiller Municipal,

Le compte de gestion s'établit comme tel :

I — SECTION DE FONCTIONNEMENT

Fonctionnement :	
Recettes 2017	428 597.64 €
Dépenses 2017	371 876.33 €
Résultat exercice 2017	+ 56 721.31 €
Report 2016	+ 138 849.50 €
Résultat cumulé 2017	+ 195 570.81 €

II -- SECTION D'INVESTISSEMENT

Investissement :	
Recettes 2017	157 037.00 €
Dépenses 2017	209 166.26 €
Résultat exercice 2017	- 52 129.26 €
Report 2016	-108 088.45 €
Résultat cumulé 2017	- 160 217.71 €

Les Élus constatent que le compte de gestion 2017 établi par le Trésorier payeur est identique au compte-administratif établi par la Commune.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire M14,

Considérant que le compte de gestion 2017 a été étudié lors de la réunion du Bureau Municipal en date du 27 mars 2018,

Considérant l'absence d'observation,

Après avoir entendu l'exposé de Patrice Glandières, Conseiller Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve le compte de gestion 2017.

009 – 2018 – Affectation des résultats**Le Conseil Municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire M14,

Vu la délibération du 13 avril 2018 adoptant le Compte Administratif 2017,

Considérant qu'il convient d'affecter le résultat du Compte Administratif 2017 sur l'exercice 2018,

Considérant que le Compte administratif 2017 présente un excédent de fonctionnement de 195 600.81 € et des restes à réaliser de 138 910 € en recette et 107 358 € en dépense qu'il convient d'affecter sur l'exercice 2018,

Considérant que l'affectation des résultats a été étudiée lors de la réunion du Bureau Municipal en date du 27 mars 2018,

Considérant l'absence d'observation,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Patrice Glandières, Conseiller Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve l'affectation de résultats comme tel :

- l'inscription de 86 542.50 € au chapitre 002 excédents de fonctionnement reporté,
- l'inscription de 160 217.71 € au chapitre 001 dépense du résultat d'investissement reporté,
- l'inscription de 109 028.31 € à l'article 1068-excédent de fonctionnement.

010 – 2018 - Approbation du budget primitif 2018

Il est proposé d'approuver le budget primitif 2018 par chapitre, en section de fonctionnement et d'investissement, qui se répartit comme tel :

Fonctionnement :			
Dépenses :		Recettes :	
011 Charges à caractère général	122 250.00 €	002 Reports 2017	86 542.50 €
012 Charges de personnel	135 150.00 €	70 Produits de service	72 300.00 €
014 Atténuations de produits	64 938.00 €	73 Impôts et Taxes	301 448.48 €
022 Dépenses imprévues	20 000.00 €	74 Dotations et participations	41 098.00 €
023 Virement en section investi.	75 923.63 €	75 Autres produits de gestion courante	500.00 €
65 Autres charges de gestion	81 677.32 €		
67 Charges exceptionnelles	1 000.00 €		
66 Charges financières	950.03 €		
Total de la section	501 888.98 €	Total de la section	501 888.98 €

Investissement :			
Dépenses :		Recettes :	
		001 Solde d'exécution d'inv.	
001 Solde d'exécution d'inv.	160 217.71 €	021 Virement de la section de fonctionnement	75 923.63 €
		1068 Excédent de fonctionnement	109 028.31 €
16 Emprunts remboursement du capital	4 458.50 €	10 Dotations fonds divers	20 000.00 €
		13 subventions d'investissement	10 500.00 €
21 Immobilisations corporelles	112 327.73 €	16 Emprunt à contracter	30 000.00 €
Sous-total de la section	277 003.94 €	Sous-total de la section	245 451.94 €
RAR 2016	107 358.00 €	RAR 2016	138 910.00 €
Total de la section	384 361.94€	Total de la section	384 361.94 €

Soit un budget total équilibré en recettes et en dépenses de 886 250.92 €.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le budget primitif 2018 a été étudié lors de la réunion du Bureau Municipal en date du 27 mars 2018,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Patrice Glandières, Conseiller Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve le budget primitif 2018.

011 - 2018 – Approbation des quatre taxes :

Monsieur Patrice Glandières, Conseiller Municipal, précise que les Élus ont souhaité ne pas augmenter les contributions au titre de l'année 2018.

En conséquence le produit des quatre taxes se répartie comme tel :

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Adopte les taux des quatre taxes locales pour l'année 2018 comme suit :

	Bases effectives 2017	Taux imposition 2017	Base prévisionnelles 2018	Taux votés en 2018	Produit correspondant pour 2018
Taxe d'habitation	870 221 €	17.20	886 400 €	17.20	152 461 €
Taxe foncière (bâti)	510 114 €	16.66	519 600 €	16.66	86 565 €
Taxe foncière (non bâti)	7 990 €	119.51	7 800 €	119.51	9 322 €
Cotisation Foncière des Entreprises	55 787 €	14.63	43 800 €	14.63	6 393 €
Total					254 741 €

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que l'approbation des quatre taxes 2018 a été étudiée lors de la réunion du Bureau Municipal en date du 27 mars 2018,

Considérant l'absence d'observation,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Patrice Glandières, Conseiller Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Adopte les taux des quatre taxes locales pour l'année 2018.

012 - 2018 – Attribution des subventions aux syndicats au titre de l'année 2018 :

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que l'attribution des subventions aux syndicats au titre de l'année 2018 a été étudiée lors de la réunion du Bureau Municipal en date du 27 mars 2018,

Considérant l'absence d'observation,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Didier Dagonet, Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve l'inscription des crédits correspondants au budget de la commune comme suit :

A l'article 6554 - chapitre 65 :

- Syndicat Intercommunal de Regroupement Scolaire Béthemont-la-Forêt Chauvry (SIREs)
- Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région d'Enghein-les-Bains (SIARE)
- SMEP
- Participation ALSH Frépillon
- ONF

Total : 50 000.00 €

013 - 2018 – Attribution des subventions aux associations au titre de l'année 2018 :

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que l'attribution des subventions aux associations au titre de l'année 2018 a été étudiée lors de la réunion du Bureau Municipal en date du 27 mars 2018,

Considérant l'absence d'observation,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Didier Dagonet, Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve l'inscription des crédits correspondants au budget de la commune comme suit :

A l'article 6574 - chapitre 65 :

- Union départementale des Sapeurs-Pompiers
- Association des Secrétaires Généraux du Val d'Oise
- Association de la Fête de la Campagne
- Association les Chemins de la Musique
- Association du Patrimoine
- Association Les Croqueurs de Pommes
- Association des Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale (DDEN)
- Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Algérie (FNACA)
- Mission Locale de Taverny

Total : 1 400.00 €

C – Questions Diverses :

1/ Dates des prochains évènements :

- 26 Mai : Fleurissement.
- 23 juin : fête de la Saint Jean, à cette occasion organisateur Monsieur Bertrand Vergnaud

2/ Point sur la procédure via le PLU :

Le ressenti du rapporteur semble que la Commune soit de nouveau déboutée.
Verdict des conclusions aux alentours du mois de Mai 2018.

3/ Point sur les horaires des agents via le changement de la semaine des 4 jours :

Tous les agents ont été reçus à ce jour, les communes sont dans l'attente du planning des horaires de chacun. Ainsi que les horaires de l'école pour la rentrée 2018/2019.

4/ Préparation de la revue Municipale :

Monsieur Le Maire demande à Monsieur Wagenutz de préparer son article via la commémoration du 19 Mars, à Madame Oger de préparer ses articles ainsi que photos concernant la chasse aux œufs et la réorganisation du temps scolaire. Monsieur Glandière doit préparer son article sur le budget et Madame Delamour ceux concernant la nuit de la lecture et celui de la chandeleur.

Monsieur Le Maire remercie l'ensemble des élus.

<p style="text-align: center;">PLUS AUCUNE QUESTION N'ETANT A L'ORDRE DU JOUR LA SEANCE EST LEVEE A 22h00</p>
